

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2023

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 08/12/2023, s'est réuni au Théâtre de la Nacelle, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

<b>OBJET DE LA DELIBERATION</b>		
<b>APPROBATION DU PLAN DE PREVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT (PPBE) : ECHEANCE 3</b>		
<b><u>Date d'affichage de la convocation</u></b> 08/12/2023	<b><u>Date d'affichage de la délibération</u></b> 21/12/2023	<b><u>Secrétaire de séance</u></b> BREARD Jean-Claude

### Etaient présents : 109

AIT Eddie, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, BARRON Philippe, BEGUIN Gérard, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROUSSE Laurent, BRUSSEAU Pascal, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARBIT Jean-Christophe, CHARNALLET Hervé, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAUGE Patrick, DEBRAY-GYRARD Annie, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL BELLAJ Jamila, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FONTAINE Franck, GARAY François, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JEANNE Stéphane, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KOENIG-FILISIKA Honorine, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LECOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LEMARIE Lionel, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, NAUTH Cyril, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SAUVE Jean-Yves, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (141)

### Absent(s) représenté(s) : 26

AUJAY Nathalie a donné pouvoir à CORBINAUD Fabien  
BENHACOUN Ari a donné pouvoir à DAMERGY Sami  
BLONDEL Mireille a donné pouvoir à HAMARD Patricia  
COGNET Raphaël a donné pouvoir à BOURSALI Karim  
COLLADO Pascal a donné pouvoir à LAVANCIER Sébastien  
DAZELLE François a donné pouvoir à HONORE Marc  
DEBUISSER Michèle a donné pouvoir à CONTE Karine  
DI BERNARDO Maryse a donné pouvoir à OLIVIER Sabine  
DIOP Dieynaba a donné pouvoir à KOENIG-FILISIKA Honorine  
EL ASRI Sabah a donné pouvoir à LANGLOIS Jean-Claude  
HERVIEUX Edwige a donné pouvoir à CHARNALLET Hervé  
KONKI Nicole a donné pouvoir à BERMANN Clara  
LE GOFF Séverine a donné pouvoir à MARIAGE Joël  
LEBOUC Michel a donné pouvoir à PEULVAST-BERGEAL Annette  
LEPINTE Fabrice a donné pouvoir à BRUSSEAU Pascal  
LITTIERE Mickaël a donné pouvoir à FONTAINE Franck  
MALAIS Anne-Marie a donné pouvoir à PERRON Yann

MERY Françoise-Guylaine a donné pouvoir à BARRON Philippe  
MULLER Guy a donné pouvoir à MEUNIER Patrick  
NICOLAS Christophe a donné pouvoir à MOREAU Jean-Marie  
NICOT Jean-Jacques a donné pouvoir à MONNIER Georges  
PELATAN Gaëlle a donné pouvoir à DEVEZE Fabienne  
POURCHE Fabrice a donné pouvoir à MEMISOGLU Ergin  
PRELOT Charles a donné pouvoir à BROSSE Laurent  
SATHOUD Félicité a donné pouvoir à MELSENS Olivier  
SIMON Josiane a donné pouvoir à REBREYEND Marie-Claude

**Absent(s) non représenté(s) : 3**

BORDG Michaël, KHARJA Latifa, NEDJAR Djamel

**Absent(s) non excusé(s) : 3**

ANCELOT Serge, BOUDET Maurice, FAVROU Paulette

**123 POUR :**

AIT Eddie, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BENHACOUN Ari, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, BRUSSEAUX Pascal, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAUGE Patrick, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, FONTAINE Franck, GARAY François, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JEANNE Stéphane, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBOUIC Michel, LECOILE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SAUVE Jean-Yves, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VOILLOT Bérengère, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

**2 CONTRE :**

CALLONNEC Gaël, CHARBIT Jean-Christophe

**7 ABSTENTION :**

DE PORTES Sophie, DIOP Dieynaba, ESCRIBANO-OBEJO Maria, KOENIG-FILISIKA Honorine, MINARIK Annie, VIREY Louis-Armand, VOYER Jean-Michel

**3 NE PREND PAS PART :**

BEGUIN Gérard, OURS-PRISBIL Gérard, PRELOT Charles

# EXPOSÉ

Les actions de la Communauté urbaine en matière de lutte contre les nuisances sonores font suite à la directive 2002/49/CE en ce qui concerne les méthodes d'évaluation des effets nuisibles du bruit dans l'environnement et l'article L. 572-2 du code de l'environnement qui impose aux agglomérations de plus de 100 000 habitants de :

- réaliser des cartographies de bruit,
- prévenir les effets du bruit,
- adopter un Plan des Préventions du Bruit dans l'Environnement (PPBE).

Le PPBE poursuit un triple objectif :

- prévenir les effets du bruit,
- réduire les niveaux de bruit lorsque cela est nécessaire,
- protéger les zones calmes définies comme des espaces extérieurs remarquables par leur faible exposition au bruit, dans lesquels l'autorité qui établit le plan souhaite maîtriser l'évolution de cette exposition compte tenu des activités humaines pratiquées ou prévues.

Sur la base d'une trame élaborée et mise à disposition par BRUITPARIF, et avec l'aide du bureau d'étude SIXENCE, un projet de PPBE a été élaboré en collaboration avec les partenaires de la Communauté urbaine (communes et associations) et les gestionnaires (Département des Yvelines, SANEF, SNCF, ADP, ...).

La consultation du public s'est déroulée du 2 mai 2023 au 3 juillet 2023 inclus. Les habitants de 27 communes ont participé à la consultation.

99 observations ont été relevées par la population du territoire, réparties de la façon suivante :

- 40% concernent le bruit routier,
- 29% concernent le bruit des aéronefs,
- 9% concernent le bruit ferroviaire,
- 5% concernent le bruit des activités,
- 1% concernent la préservation des espaces calmes,
- 1% concernent l'évolution du territoire,
- 15% concernent d'autres thématiques hors cadre réglementaire du PPBE dont les troubles du voisinage

Une réponse individualisée a été apportée à chaque participant à cette consultation.

Le projet de PPBE prend en compte les objectifs majeurs suivants tel que définis par la directive européenne :

- L'identification des secteurs à enjeux et réduction du bruit dans ces zones : une étude cartographique du bruit a mis en évidence la population du territoire exposé aux bruits routiers et ferroviaires. Ces secteurs ont été identifiés comme les zones à enjeux ;
- Anticipation de l'évolution du territoire : le projet de PPBE contient également les principales actions qui ont été réalisées au cours des dix dernières années par la collectivité, les communes et les gestionnaires ; ainsi que les actions prévues pour les cinq années à venir ;
- Identification des zones calmes : elles ont été identifiées par les communes et mises en parallèle avec la trame verte et bleue du territoire.

Le projet de PPBE comporte un plan de dix actions réparties entre les grandes thématiques suivantes :

- La réduction des nuisances sonores, liée à l'information et la concertation avec les gestionnaires des sources de bruit. Un soutien sera apporté aux communes le sollicitant pour la réduction du bruit des axes dont elles sont gestionnaires,
- La favorisation de l'évolution du territoire vers un environnement sonore maîtrisé qui repose sur la prévision des impacts acoustiques des projets à venir portés par la Communauté urbaine avec des mesures acoustiques avant / après projets,
- La définition et préservation des zones calmes. Elle sera portée sur la durée du plan afin d'aboutir à un consensus avec l'ensemble des parties prenantes,
- La sensibilisation et l'information sur le bruit, à destination des communes et des administrés, à l'aide de cartes de bruit et de mesures terrain.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement échéance 3 annexé à la présente délibération
- d'autoriser le président à signer tous les documents, pièces et actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :*

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5215-20

**VU** le code de l'environnement et notamment ses articles L. 572-1 à L. 572-11, R. 572-5, R. 572-6, R. 572-9 et R. 572-11,

**VU** le code de l'urbanisme et notamment son article R. 112-5,

**VU** les statuts de la Communauté urbaine,

**VU** la délibération du Conseil communautaire n° CC\_2023-04-06\_41 du 6 avril 2023 portant arrêt de projet du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement et définition des modalités de mise à disposition du public,

**VU** la consultation publique qui a eu lieu du 2 mai au 3 juillet 2023 inclus,

**VU** le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) élaboré par la Communauté urbaine et le bureau d'étude SIXENSE en partenariat avec les gestionnaires d'infrastructures et ses communes membres,

**VU** l'avis favorable émis par la Commission 3\_Aménagement du territoire le 05 décembre 2023,

## APRES EN AVOIR DELIBERE,

**ARTICLE 1: APPROUVE** le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement échéance 3, annexé à la présente délibération.

**ARTICLE 2 : AUTORISE** le président à signer tous les documents, pièces et actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : 21/12/2023

Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : 21/12/2023

Exécutoire le : 21/12/2023

*(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)*

Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification

Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles

*(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).*

**POUR EXTRAIT CONFORME,**  
Aubergenville, le 14 décembre 2023

Le Président



ZAMMIT-POPESCU Cécile